

Initiatives ministérielles

peut pas dire que le gouvernement des Territoires a fait preuve d'irresponsabilité.

Comme je l'ai signalé, aux termes de la nouvelle formule de financement quinquennal entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier, le budget des Territoires du Nord-Ouest va être réduit de 110 millions de dollars. Ces gens-là ont des besoins particuliers parce qu'ils sont loin des principaux marchés nord-américains et des centres urbains du sud où les services et les produits coûtent moins cher, mais ils vont être punis. Ils ne seront pas récompensés pour avoir agi de façon responsable. Cela ne signifie pas que je souhaite que le gouvernement devienne irresponsable, au contraire, il l'a toujours été.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir pour une deuxième fois aujourd'hui. Après le congé que nous avons eu il y a deux semaines, j'imagine que j'avais le goût de reprendre le combat. J'en ai pour mon argent aujourd'hui.

C'est le moment idéal pour aborder une mesure législative qui est essentiellement un projet de loi correctif d'ordre administratif. Il apporte des changements très techniques aux dispositions et conditions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Avant d'entreprendre mon discours, je voudrais dire un mot au sujet du dernier orateur qui a posé une question à ma collègue de Western Arctic. Ce qu'il voulait, c'est qu'on félicite le gouvernement pour l'habileté avec laquelle il a géré les ressources financières du pays. Il ne cherchait probablement pas dans la bonne direction. Je ne peux pas vous dire que ce projet de loi est mauvais. C'est une mesure législative très technique qui sert à boucher certaines échappatoires. Toutefois, certains aspects m'inquiètent terriblement. J'en parle parce qu'ils illustrent une erreur dans l'orientation politique qu'a prise le gouvernement.

Le député d'en face a demandé à ma collègue de Western Arctic si elle croyait que le gouvernement avait fait quelques progrès dans les domaines de la responsabilité financière et de la bonne gestion des ressources financières du pays. Je lui répondrai ceci, pour lui prouver qu'on ne peut juger, à partir de modifications techniques apportées à des lois, si le gouvernement gère bien les finances de l'État, mais plutôt à partir d'autres critères, comme l'APECA. Cet organisme n'est pas directement visé par ce projet de loi, bien que la mesure législative traite des sociétés d'État et de sociétés similaires. Je voudrais parler de l'APECA, et je répondrai peut-être, en même temps, à la question de mon collègue.

L'APECA est une société d'État dotée d'un budget de 1,05 milliard de dollars. Au moment de sa création, on

avait laissé entendre qu'il s'agissait de nouveaux crédits. Il y a environ un an, dans le cadre d'un autre budget, le ministre des Finances annonçait que le gouvernement, par souci de responsabilité financière, avait décidé de prolonger la durée du mandat de l'APECA, qui ne serait plus de cinq, mais bien de sept ans, ce qui représentait en fait une réduction de 20 p. 100. Je n'ai jamais pu leur faire admettre qu'il s'agissait d'une «compression», même si tous ceux qui ont analysé ces modifications ou ces changements ont compris que cela signifiait une réduction de 20 p. 100 du budget réservé, pendant ces cinq années, au développement économique du Canada atlantique. J'étais à l'époque porte-parole de mon parti en matière de développement régional et donc critique de l'APECA et j'ai, à maintes reprises, demandé au ministre responsable de nous préciser comment lui et ses agents allaient dépenser cette somme de 1,05 milliard de dollars.

• (1810)

À maintes reprises, on nous a noyés dans le jargon et on a déformé les faits à plaisir pour que les questions restent sans réponse.

Voici un bel exemple, NSC Diesel. Cette entreprise a été financée par l'APECA. Avec l'argent des contribuables. Vous voulez parler de responsabilité? Bien des fois, j'ai posé au ministre des questions sur cette entreprise. Avant même d'avoir monté la superstructure sur son immeuble, elle avait fait faillite, laissant des douzaines de petits entrepreneurs, sur la côte est de la Nouvelle-Écosse, avec des dettes totalisant des millions de dollars.

Je n'ai pu arracher aucune réponse au gouvernement sur les responsabilités financières. Je me disais que, puisque l'entreprise était financée par les deniers publics et qu'elle ne semblait pas avoir de marché, le public avait le droit de savoir comment le projet avait pu être approuvé.

J'ai dû prendre la peine de m'adresser au vérificateur général, puisque les ministres refusaient de me répondre. Le gouvernement devrait pourtant voir si le projet a été approuvé selon les règles, si le système comportait des dispositions sur les responsabilités en matière de gestion financière.

Comme de fait, le vérificateur dit dans son rapport que les critères du programme n'ont pas été suivis pour approuver le projet en question, qui finira peut-être par coûter plus de 10 millions de dollars aux contribuables et acculera probablement à la faillite un grand nombre de petites entreprises sur la côte est. Les bureaux de l'APECA dans l'Atlantique n'ont pas évalué correctement le projet.

Que devient la responsabilité dans tout cela, je le demande au député d'en face? Monsieur le Président, si